

OBJET

Autorisation de signature de la convention avec l'ANCV pour l'encaissement des chèques-vacances du Rioumajou

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 10
(+ 3 procurations)

Votes pour : 13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
065-246503888-20250730-DEL-2025-107-DE
Date de réception en préfecture : 14/08/2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **trente juillet**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 23 juillet 2025

Présents : MM. André Mir, Aline Nars, René Daran, Christophe Bourrec, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Jacques Roca, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Philippe Aizier à monsieur André Mir

Procuration de monsieur Jacques Salat à René Daran

Procuration de monsieur Nicolas Herqué à Hélène Guiounet

Absentes/excuses : Mesdames Marie-Françoise Vidalon, Sophie Rey

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **dix** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Monsieur René Daran** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire

La régie de recettes de l'hospice du Rioumajou a été créée par décision n° 2025-15 du 20 mai 2025.

L'article 5 de cette décision énumère les modes de recouvrement autorisés pour encaisser les recettes, parmi lesquels figurent les chèques-vacances.

Afin de permettre l'encaissement des chèques-vacances, il est nécessaire de signer une convention avec l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec l'ANCV relative au paiement par chèques-vacances des produits de la régie de recettes de l'hospice du Rioumajou.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2025-15 créant la régie de recettes de l'hospice du Rioumajou,

Oui l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec l'ANCV relative au paiement par chèques-vacances des produits de la régie de recettes de l'hospice du Rioumajou.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 30 juillet 2025



Le maire,

André Mir